

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n° 2018113CS0104

Comité Syndical du 23 avril 2018

Date de convocation : 13 avril 2018 Date d'affichage : 24 avril 2018

OBJET: Budget annexe « Energies Renouvelables » 2017: compte de gestion.

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois du mois d'avril à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à l'auditorium du Pôle culturel et associatif Soëlys, 2 place Jean-Jacques Rousseau à Soyaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : Madame Sylviane BUTON.

Nombre total de délégués :	81
Quorum:	41
Nombre de délégués présents au moment du vote :	42
Nombre de procurations au moment du vote :	8

Le Président demande à Monsieur Jean-Pierre PAGOLA, Payeur Départemental, de présenter le compte de gestion 2017 du budget annexe « Energies Renouvelables ».

Monsieur le Payeur Départemental présente le compte de gestion 2017 du budget annexe « Energies Renouvelables ».

Il est précisé que ledit compte de gestion 2017 est identique au compte administratif 2017 qui sera présenté dans les points suivants de l'ordre du jour.

La balance générale du compte de gestion 2017 du budget annexe « Energies Renouvelables » s'établit, comme suit :

O CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 016090	NOM DU POSTE COMPTABLE	: P.DEP CHARENTE	ETABLISSEMENT : BUDGET ANNEXE EN	
	Résultats budgétair	es de l'exercice		
21802 - BUDGET ANNEXE ENR Exercice 20				
	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS	
RECETTES				
révisions budgétaires totales (a)	4 000,00	4 000,00	8 000,0	
itres de recette émis (b)	0,00	4 000,00	4 000,0	
éductions de titres (c)	0,00	0,00	0,0	
ecettes nettes (d = b - c)	0,00	4 000,00	4 000,0	
EPENSES				
utorisations budgétaires totales (e)	4 000,00	4 000,00	8 000,0	
andats émis (f)	4 000,00	0,00	4 000,0	
nnulations de mandats (g)	0,00	. 0,00	0,0	
epenses nettes (h = f - g)	4 000,00	0,00	4 000,0	
ESULTAT DE L'EXERCICE				
d - h) Excédent		4 000,00	0,0	
(h - d) Déficit	4 000,00		0,0	

Source : Paierie Départementale : compte de gestion, page 22.

Le Président précise

- Qu'il appartient au Comité Syndical d'en débattre, d'en délibérer et de donner pouvoir au Président pour exécuter la délibération, notamment signer le compte de gestion 2017 du budget annexe « Energies Renouvelables ».

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :

- 50 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention
- Adopte le compte de gestion 2017 du budget annexe « Energies Renouvelables ».
- **Donne** pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et **signer** toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment le compte de gestion.

En application des articles L.5721-4 et L.3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus et ont tous les membres présents signé au registre.